

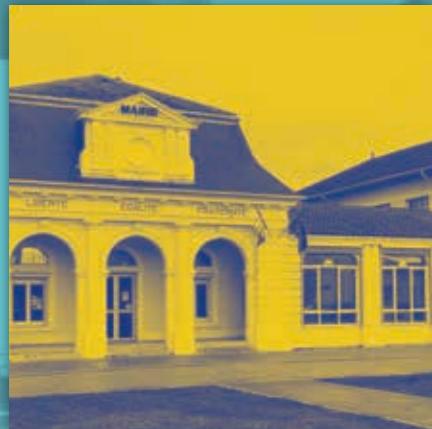


Bien vivre à Saint-Julien-en-Born

Vie municipale

Service public

Actualités



Vie municipale

4 > 17

Service public

18 > 29



Actualités

30 > 40



Gilles Ducout
Maire de Saint-Julien-en-Born

Ces derniers mois, les élus locaux pointent régulièrement les baisses de dotations de l'Etat et leurs conséquences sur les budgets des collectivités. Qu'en est-il réellement pour cette dernière année de mandature ?

Les collectivités locales seront surtout impactées à la fois par les baisses générales des subventions et par l'augmentation contrainte des charges de fonctionnement. A ce jour, nous restons en attente des arbitrages de l'Etat. Si les aides attendues devaient être minorées, certains projets communaux pourtant actés depuis 2020/2021 pourraient subir des modifications sensibles. Les travaux propres au Plan Plage et à la rénovation énergétique des bâtiments publics par exemple nécessiteraient des arbitrages sans pour autant être compromis.

Lotissement de Mahiou, rénovation énergétique des bâtiments publics, unités de vie pour personnes âgées, logements des écoles, plan Plage, maison des saisonniers, ombrières photovoltaïques... autant d'actions de communication qui ne se concrétisent pas. Avez-vous sciemment attendu la fin de mandature pour les engager ?

Toutes les réunions, les démarches administratives et comptables propres à ces réalisations futures ont été initiées dès le début de notre mandature. Vous mesurez aujourd'hui le temps nécessaire à leur concrétisation, sans aucune stratégie malsaine. Ainsi le seul plan plage devrait même s'étaler dans sa matérialisation au-delà de 2025, jusqu'en 2028 sans doute. Les autres projets, pour la plupart, sont en attente de validation des autorisations des services instructeurs.

Le futur PLUi a fortement mobilisé des pétitionnaires sur des sujets sensibles, tels le maintien de l'aire des camping-cars, les ombrières photovoltaïques ou un futur espace à la Lette dédié aux saisonniers. Pourquoi engager la commune dans ces perspectives ?

Notre économie locale est essentiellement touristique et le conseil municipal a pour mission première de défendre l'intérêt général qui, dois-je le rappeler,

n'est pas constitué de la somme des intérêts particuliers. Les interrogations légitimes, les doutes acceptables, les oppositions systématiques, les recours contentieux, nous y sommes confrontés quels que soient les projets... L'aire des camping-cars positionnée sur le site actuel dès son origine ne peut se situer qu'en espace aggloméré, ce qui est son cas, Loi littoral oblige ! Les ombrières photovoltaïques ou le projet d'amélioration de l'accueil des saisonniers découlent des exigences fixées par l'Etat.

De nombreux maires s'épanchent sur les difficultés de la fonction. Peut-on obtenir votre point de vue sur le sujet ?

Les maires sont eux aussi confrontés à la mainmise des réseaux sociaux sur la communication, avec les déviations vers lesquelles nous sommes tous conduits. L'opinion publique devient la seule culture référente et la vérité n'est plus qu'une option parmi les opinions... l'ensemble mettant notre démocratie en danger. Le plus inquiétant se situe là !

Ceci étant, même s'il est vrai que la fonction use, aucun maire n'a été contraint de l'accepter. Les incidents ou atermoiements relayés par les différentes presses ne feront que rebouter celles et ceux que j'encourage à s'engager demain dans cette mission passionnante !



La vie municipale

UNE GESTION RESPONSABLE, UN AVENIR SEREIN

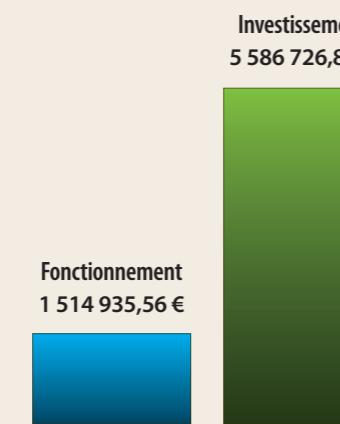
Finances 2024 et Budget 2025

Saint-Julien-en-Born aborde 2025 avec confiance. La commune peut s'appuyer sur une gestion financière solide, des dépenses maîtrisées, et un excédent budgétaire lui offrant les moyens de ses ambitions. Retour sur une année 2024 marquée par la stabilité et la prévoyance.

Le compte administratif 2024 confirme la bonne santé budgétaire de la commune.

Avec un excédent de fonctionnement de 1,51 millions d'euros et un excédent d'investissement de 5,59 millions d'euros, Saint-Julien-en-Born se donne les moyens de poursuivre ses projets et les opérations d'investissements engagées sans alourdir sa dette inconsidérément.

Excédents cumulés au 31/12/2024



Ces excédents sont le fruit d'une gestion rigoureuse. Aucun emprunt n'a été contracté en 2024, et l'endettement a diminué pour s'établir à 1,41 millions d'euros, soit moins de 820 € par habitant.

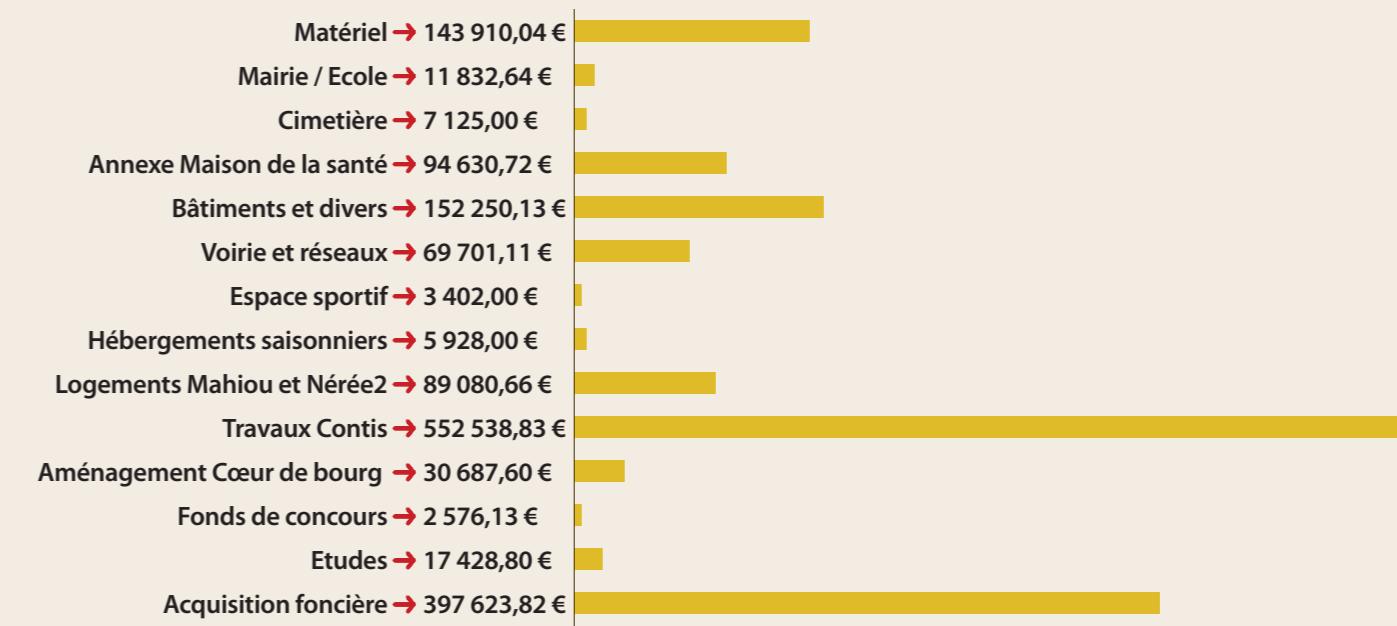
La municipalité a fait le choix d'affecter une grande partie de l'excédent pour financer les investissements de 2025 et des années à venir.

Parmi les investissements réglés en 2024 :

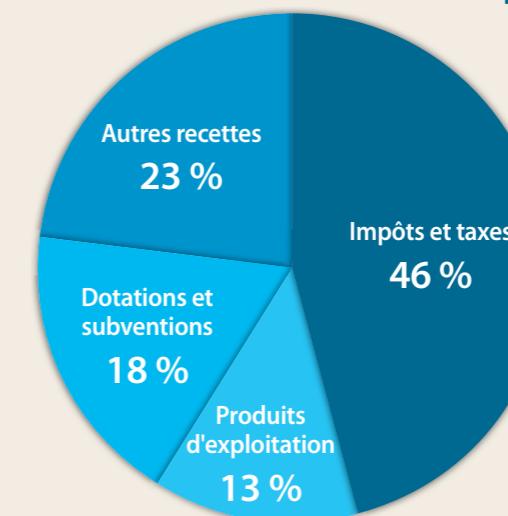
- la voie verte à Contis,
- les finitions de l'antenne de santé,
- l'acquisition de matériels nécessaires au bon fonctionnement des services et de tribunes démontables,
- des acquisitions foncières,
- des études préfigurant les travaux à venir,
- la modification de l'éclairage public en leds,
- des travaux de sécurisation et de réfection de la toiture de l'église,
- la création de quatre logements sociaux au centre du village.

L'ensemble de ces travaux d'équipements s'élève à 1.578.715,48 € en 2024. Un gros effort de recherche de co-financements a été fait permettant de constater en moyenne sur 2023 et 2024 des subventions à hauteur de 2 millions d'euros, soit un ratio exceptionnel de 58,69 % de l'ensemble des dépenses engagées ces deux dernières années.

Dépenses d'équipements 2024



Répartition des recettes 2024



Le camping municipal affiche quant à lui un excédent global de 289 000 euros sans recours à l'emprunt.

CAP SUR LES PROJETS D'AVENIR

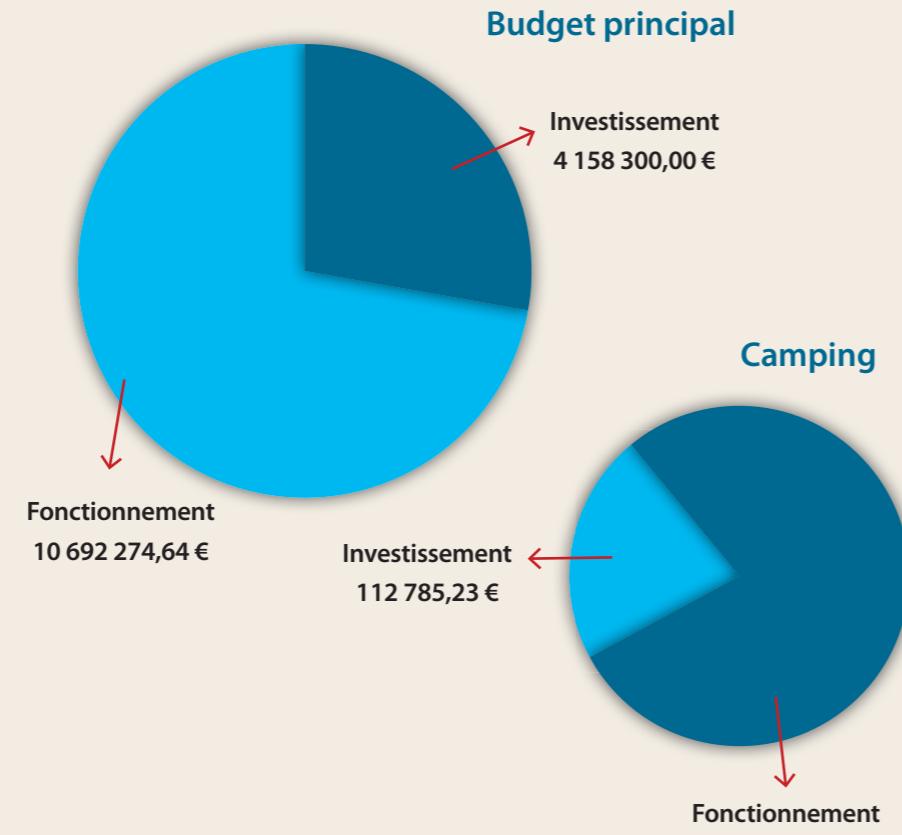
L'année 2025 marque une étape clé pour Saint-Julien-en-Born. Grâce à ses bonnes finances, la commune peut lancer une série de projets attendus, tout en maintenant un haut niveau d'exigence budgétaire.

Le budget primitif 2025 s'élève à 4,16 millions d'euros en fonctionnement et à 10,69 millions d'euros en investissement.

Le camping municipal poursuit ses investissements (rafraîchissement de l'accueil), autofinancés en totalité avec une section de fonctionnement équilibrée à 407.602,67 € et une section d'investissement de 112.785,23 €.

Parmi les grands projets :

- aménagement de la place du château d'eau,
- création de 16 logements pour les saisonniers,
- rénovation énergétique des bâtiments (écoles, cantine,
- centre de loisirs, mairie et complexe sportif),
- rénovation des toitures de la mairie, des ateliers municipaux et du préau de l'école,
- début des travaux liés à la révision du plan plage,
- création de six logements communaux complémentaires s'ajoutant aux huit logements sociaux et aux quatre



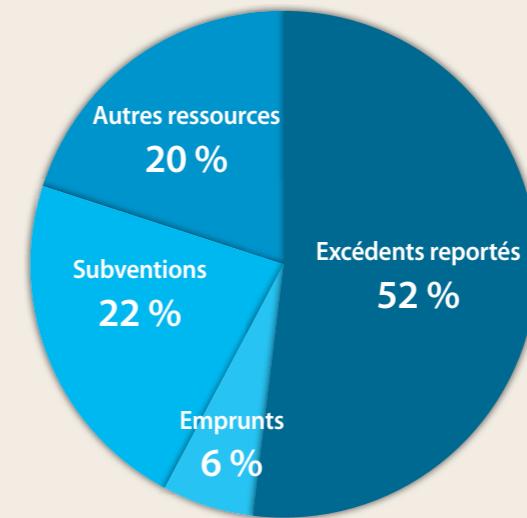
Grands projets 2025

Ecole et Mairie (dont rénovation énergétique)	→ 1 422 200,00 €
Cinéma	→ 1 328 631,78 €
Maison des saisonniers	→ 1 470 000,00 €
Logements Mahiou et Nérée	→ 1 165 000,00 €
Matériels	→ 122 262,80 €
Bâtiments divers (dont rénovation 4 logements sociaux)	→ 919 542,00 €
Voirie et réseaux	→ 245 891,56 €
Travaux espace sportif (dont rénovation énergétique et toiture atelier)	→ 796 998,00 €
Travaux Contis (dont 1ère phase plan plage)	→ 1 977 382,90 €
Travaux Bourg (dont aménagement place château d'eau)	→ 625 665,60 €
Acquisitions foncières	→ 250 000,00 €

Ces projets budgétés pour plus de 10 millions d'euros pourraient bénéficier de plus de 2,3 millions d'euros de subventions.

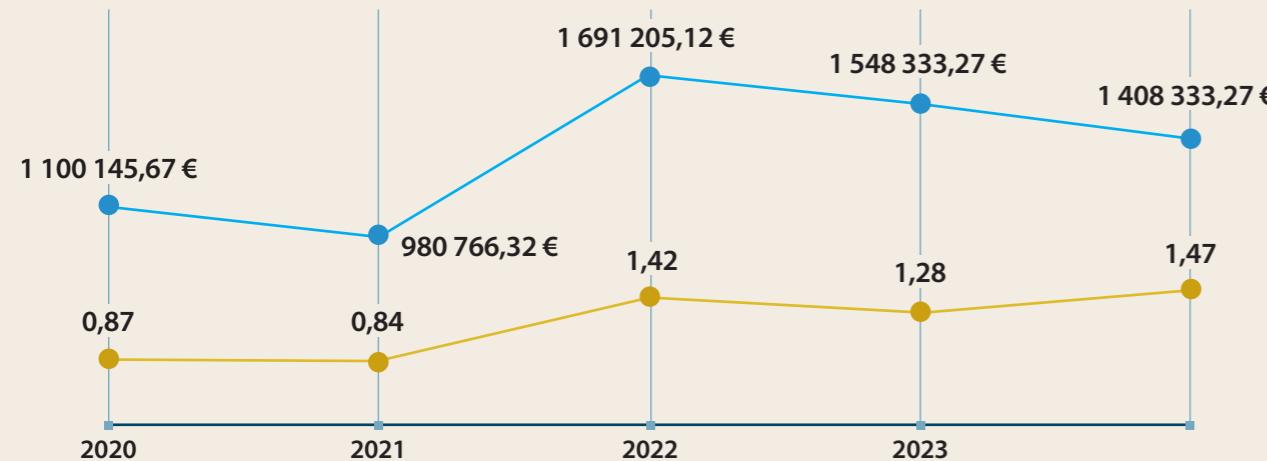
Selon la réalité des financements obtenus, des arbitrages seront éventuellement à faire sur les options des investissements.

Financement des investissements 2025



Profitant d'investissements productifs de nouvelles recettes, un emprunt de 650 000 € est prévu, maintenant la dette sous l'objectif maximum de 2 millions d'euros, avec une capacité de remboursement inférieure à 2,5 années.

Dette et capacité de désendettement

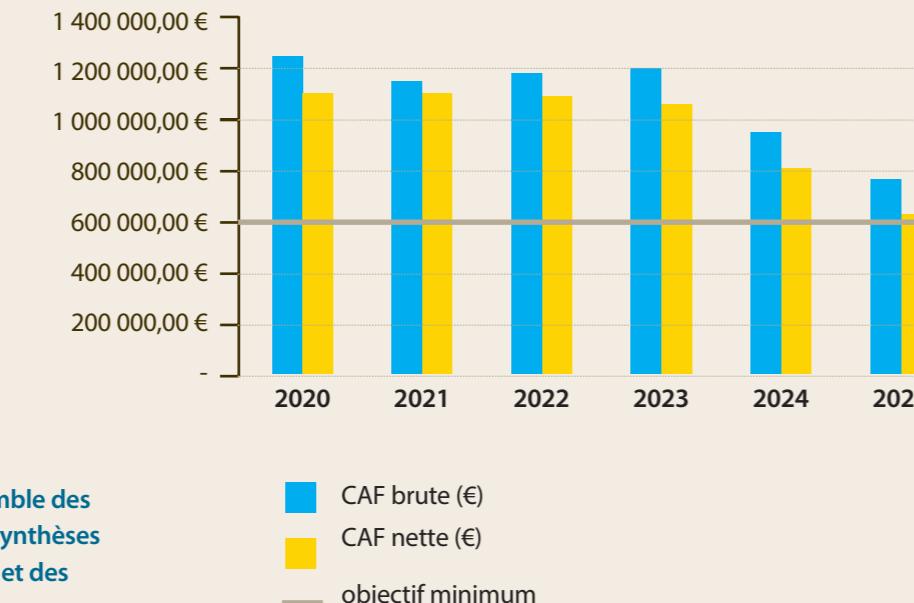


Pas de hausse d'impôt : la progression des bases et du nombre d'habitants permet de maintenir les recettes fiscales. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées malgré les augmentations mécaniques des charges de personnels en raison de l'augmentation programmée sur 4 ans du taux de CN-RACL et de l'inflation.

La capacité d'autofinancement devrait ainsi diminuer mais rester au-dessus des objectifs fixés par la Municipalité.

Rappel : vous pouvez retrouver l'ensemble des documents budgétaires, les notes de synthèses complètes des comptes administratifs et des budgets sur le site internet de la commune.

Capacité d'autofinancement



ADOPTION DU PLUi ET RÉDUCTION DES SURFACES À URBANISER

Dans le cadre de la loi Climat & Résilience et de la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) applicables à l'échelle nationale, notre communauté de communes est donc tenue de réduire progressivement ses surfaces ouvertes à l'urbanisation.

Le PLUi actuellement en cours d'élaboration prévoit, conformément au SCOT, une réduction de 30 % des zones à urbaniser sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Pourquoi cette réduction ?

- Elle répond aux objectifs fixés par les documents supérieurs (SCOT, SRADDET, ZAN).
- Elle a été abordée et débattue à l'échelle intercommunale, en tenant compte des réalités locales (démographie, développement économique, besoins en logement, préservation des terres agricoles et naturelles...).

Et si le PLUi n'est pas adopté le 30 juin ?

- Chaque commune restera alors liée à son document d'urbanisme actuel (PLU ou carte communale).
- Mais ces documents devront quand même être mis en conformité avec les règles supra-communales et nationales.

→ Le préfet pourrait dans ce cas de figure geler toutes les zones à urbaniser de Côte Landes Nature dans l'attente de l'élaboration d'un nouveau document d'urbanisme qui exigera des réductions plus importantes – jusqu'à 54 % – en conformité cette fois avec le SRADDET opposable aujourd'hui.

Le PLUi est un outil de maîtrise locale

- Il nous permet de répartir équitablement les efforts de réduction de consommation d'espace NAF entre les communes.

→ Il garantit une cohérence territoriale, essentielle pour anticiper nos besoins en développement économique, logements, équipements publics, infrastructures, protection des espaces agricoles et forestiers, des trames vertes et bleues, etc...

→ Avec son opposabilité, il évite que les représentants de l'État ne nous astreignent à des mesures immédiates plus sévères de manière unilatérale.

Conclusion

Adopter le PLUi, ce n'est pas perdre notre souveraineté communale : c'est au contraire la garantie de garder la main collective sur notre avenir territorial, tout en respectant les obligations légales. Mieux vaut aujourd'hui un compromis intercommunal immédiat à -30 %, que des décisions imposées en situation de rejet à -54 %.

COMMENT COMMUNIQUER EN ATTENDANT ?

Rapport et conclusions de la commission d'Enquête

- Consultables en version numérique depuis le 21 mars 2025 sur les sites internet de la CDC et des 10 communes membres.

- Consultables en version papier au siège de la CDC et dans les 10 mairies.

Les documents doivent être consultables pendant au moins un an.

Réponses aux demandes formulées lors de l'enquête publique

- Chaque demande a fait l'objet d'une réponse et d'un avis de la commission d'enquête consultables au sein du rapport.

- Aucune demande de modification supplémentaire ne peut être faite à ce stade.

- Seules les demandes ayant reçues un avis favorable de la CDC seront intégrées dans le PLUi approuvé.

RÉFLECTION TOITURE DE LA MAIRIE

Les travaux à réaliser sur la couverture sont :

- dépose partie haute et remplacement par une couverture en Zinc naturel ;
- dépose partie basse et remplacement par des ardoises neuves ;
- travaux d'isolation sous rampant.

Date prévisionnelle des travaux : juillet 2025.



LOGEMENTS MAIRIE

Les travaux d'aménagement des futurs logements engagés par la Mairie en août 2024 seront terminés en juin 2025 (2 mois de retard par rapport au planning prévisionnel) non sans quelques difficultés de coordination et de planning avec l'entreprise de peinture retenue pour ces travaux. Les 4 nouveaux logements (1 T4 et 1 T3 type duplex, 1 T3 sous combles, 1 studio) seront disponibles à la location à partir de septembre 2025.



RÉHABILITATION ÉNERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

L'ensemble des travaux décrits dans le magazine de décembre vont débuter en juin 2025 avec quelques modifications au niveau du planning général :

- centre de loisirs : 2 semaines fin juin début juillet 2025 ;
- école des filles - école des garçons : 8 semaines vacances d'été (juillet et août 2025) ;
- mairie : 2 semaines septembre 2025 ;
- cantine : 2 semaines vacances de la Toussaint (octobre/novembre 2025) ;
- salle des fêtes : 2 semaines en octobre 2025 ;
- salle des sports (dojo, vestiaires, salle de réception) : 2 mois octobre et novembre 2025.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE DU CHÂTEAU

L'ensemble des travaux d'aménagement de la place du château d'eau s'est achevé fin mai 2025. Ce nouvel espace sur lequel ont été plantés des arbres, des graminées, arbustes, propose des nouveaux jeux. Il devient un lieu paisible et sécurisant, sans voitures, proposant à toutes les générations, la pratique d'un sport allant de la pétanque, au basket, au foot, au skate, avec une nouvelle activité offerte à tous les âges, le pickleball.

Aussi, afin de préserver et de respecter ce lieu, nous vous rappelons que les animaux chiens doivent être tenus en laisse.

Des distributeurs de sacs à déjection seront mis à disposition des propriétaires d'animaux.



ATELIERS MUNICIPAUX - DOJO - SALLE DE GYMNASTIQUE - VESTIAIRES

L'ensemble des travaux de changement complet de la couverture du bâtiment composé des ateliers municipaux, espace dojo, salle de gymnastique, salle de réception, vestiaires, locaux tennis sera réalisé en juin 2025 pour une durée de trois semaines (sauf aléas météorologiques).

Deux entreprises ont été retenues pour ce marché particulier : l'entreprise ACCHINI traitera la partie désamiantage et

LOTISSEMENT MAHIOU ET NEREE

Les travaux de construction de l'ensemble des bâtiments débuteront en 2025 pour une durée estimée à 12 mois. La mise à disposition par bâtiment se décompose comme suit :

Bâtiment résidence Mahiou 8 logements, livrables en 2026 :

- les deux bâtiments BRS et Commune soit 8 logements ;
- le bâtiment CCAS deux logement.

Plan plage

DES NOUVELLES DU PLAN PLAGE PERMIS D'AMÉNAGER EN COURS D'INSTRUCTION

Une réunion publique de présentation a été organisée le jeudi 12 juin dans la salle des fêtes du village.

La 1^{ère} phase des travaux ciblant la circulation douce devrait débuter dès l'automne 2025 :

- avenue de l'océan,
- boulevard de la plage,
- boulevard de la forêt,
- avenue du phare,
- soit la ceinture de la station seront prioritaires en 2025.

Des toilettes autonomes devraient être positionnées sur le cordon dunaire et une station vélo à proximité de la vélydyssée.



Le réaménagement de la Place de la Chapelle en 2027.



L'ensemble de la station sera végétalisé avec des essences compatibles et le parking rétro littoral se verra agrandi pour compenser les places retiré.



Le volet paysager



Le projet d'ombrières photovoltaïques avec ossature et parements bois sur le grand parking avant.



Désimperméabilisation, végétalisation et mise en place d'ombrières photovoltaïques



MAISON DES SAISONNIERS À CONTIS 16 STUDIOS – 20 LITS



Le permis de construire a été déposé. Début des travaux octobre 2025.

16 logements :
12 simples + 4 doubles

20 places

360 € par mois maxi (charges comprises) contractualisation et caution demandée aux employeurs
Achèvement prévu fin 2026.



Brèves de couloir



La Passerelle du camping remplacée



Borne de recharge lente remplacée par une borne à charge rapide parking de l'Office de Tourisme.



Stats gendarmerie année 2024 à St-Julien en Born.

Le départ à la retraite d'Hubert VIGNOLLES, agent municipal aux services techniques depuis 2015.



RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE	Montant TTC
RENFORCEMENT ROUTE DU TAILLEUR	55 500,00 €
TOTAL	55 500,00 €
RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC	Montant TTC
RENOUVELLEMENT EP RTE DE GIROSACQ ARMOIRE 002	82 200,00 €
RENOUVELLEMENT EP RTE DE MEZOS ARMOIRE 001	56 100,00 €
POSE EP LOTISSEMENT MAHOU	12 800,00 €
RENOUVELLEMENT EP RUE DES CAMELIAS	29 200,00 €
RENOUVELLEMENT EP ROUTE DE CONTIS	25 700,00 €
TOTAL	206 000,00 €



Sydec ELECTRICITE le programme des travaux à Saint-Julien-en-Born en 2025.



NUISANCES SONORES ET LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

Extrait de l'Arrêté Préfectoral concernant la prévention des nuisances sonores et de lutte contre les bruits de voisinage.

LIEUX PUBLICS ET ACCESSIBLES AU PUBLIC

Article 2 : sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, et notamment ceux susceptibles de provenir :

- Des publicités par cris ou par chants,
- De l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore,
- Des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite, du fonctionnement intempestif ou prolongé (>3mn) des alarmes de véhicules automobiles,
- De l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice.

A titre exceptionnel, des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa précédent pourront être accordées par l'autorité municipale lors de circonstances particulières (manifestations commerciales, compétitions sportives officielles, fêtes ou réjouissances, exercice de certaines professions).

Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente au présent article : fête nationale du 14 juillet, Noël et jour de l'an, fête de la musique, et fête votive annuelle de la commune concernée.

PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Article 13 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ce de jour comme de nuit.

Article 14 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12h

Service public



BILAN VACANCES AVRIL

Le centre de loisirs a ouvert du 22 avril au 2 mai, soit 8 jours, 50 enfants ont été accueilli sur le séjour, avec en moyenne 22 enfants par jour.

L'objectif était de permettre à chaque enfant de choisir les activités qu'il souhaitait vivre au jour le jour.

Cet objectif a été atteint puisque chaque enfant a eu le choix entre 2 ou 3 activités chaque matin et après-midi avec quelques consignes à respecter : public visé, nombre de places notamment pour les sorties en mini bus.

Les enfants ont apprécié de prendre des décisions. Les agents ont proposé au moins une sortie quotidienne : parcours dans les arbres, bowling, camping la Malhoueyre, Contis, promenade fleurie, piscine, Visite du phare, lac de Léon. Les autres activités se sont déroulées à l'accueil de loisirs.



+ d'infos

05 58 42 44 48

@centredeloisirs@saint-julien-en-born.fr



CHANDELEUR DU CCAS

Le 6 février ce fut crêpes, rires et chansons. C'est devenu un rendez-vous qu'on pourrait qualifier d'incontournable.

Cette année encore, le Conseil d'Administration et son équipe de Gentils Organisateurs bénévoles a proposé un après-midi crêpes, musique et danse.

Merci à tous pour l'implication dans cette journée ainsi qu'aux experts de la Royale pour leur assistance. Petite nouveauté, les invités ont été rejoints par les élèves de CP de Maîtresse Sandrine qui, eux aussi, ont assuré l'animation, chanté, dansé et remis un petit cadeau aux aînés présents. Le succès fut au rendez-vous.

Grâce aux multiples talents des artistes décorateurs, crêpiers, chanteurs, rappeurs, danseurs et DJ, la salle des fêtes a pu vibrer en ce 6 février. Aux dires des participants qu'ils ou elles soient très jeunes, jeunes, moins jeunes ou plus tout à fait jeunes, toutes et tous ont passé un très bon moment transgénérationnel et gustatif.



A TABLE ! TRADITIONNEL REPAS DU CCAS

Celui-ci se tiendra le 7 juin 2025. 399 personnes de plus de 72 ans sont invitées à venir partager le traditionnel banquet avec les membres du Conseil d'Administration et les agents de la mairie assurant le fonctionnement de notre CCAS.

Point de situation budgétaire

Pour 2025, Le budget du CCAS est équilibré en dépenses et en recettes à 153.782,05 € en fonctionnement et 74.824,79 € en investissement.

Le projet de réalisation de deux unités de vie avance pas à pas.



ATOUT CŒUR

Nouvelles implantations pour les défibrillateurs en libre-service dans notre village.



DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE !

Le centre de Saint-Julien-en-Born recrute

Pourquoi pas vous ?

+ d'infos

06 72 09 69 33



Antenne de santé du Phare

Cette antenne regroupe plusieurs professionnels de santé (docteurs, infirmiers, kinésithérapeute, podologue, diététicienne, orthophoniste, psychopraticiennes, ostéopathes) rayonnant sur les villages de Saint-Julien-en-Born, Mézos, Lit-et-Mixe, Uza, Lévignacq, Bias.

✉ www.msp-phare.fr

Médecin généraliste

Dr DUVIGNAC Amandine
Dr BENCHERIF Rim
Dr OUARSSASS Lahoussine

Cabinet infirmier

Kristell AUZIZEAU tel: 07 80 35 99 04
Nadia CHEMIN-HOLTZHEYER
Emilie RINALDO

⌚ 06 63 68 00 71 ou 06 70 90 39 43

Ostéopathie

Hélène LEICHLE-ESPOSITO
⌚ 06 67 67 58 86
✉ www.doctolib.fr

Karine MAGNES ⌚ 06 73 34 28 34

✉ www.doctolib.fr

Diététique

Sandra NEUMANN ⌚ 06 32 69 29 83
✉ sn-diet.com

Accompagnement psychologique

Appoline HONORAT ⌚ 06 82 17 66 22
✉ apollinehonorat.fr

Kinésithérapie

Nicholas SANTANA ⌚ 06 74 20 00 84

Podologie

Océane BESSE ⌚ 07 49 09 58 24
✉ www.doctolib.fr

Orthophoniste

Patricia ESTEVE PERES ⌚ 06 80 71 16 61

ANTENNE DE SANTÉ DU PHARE

Cela fait maintenant un an que l'antenne de santé de Saint-Julien-en-Born a ouvert ses portes et couvre un bon nombre de nos besoins en matière de santé (diététicienne, infirmières, masseur-kinésithérapeute, médecins généralistes, orthophoniste, ostéopathes, pédicure-podologue, psychopraticienne).

Depuis cette année, une sage-femme a également rejoint l'équipe, ce qui permet de rappeler leurs différents rôles dans leur activité libérale :

→ suivi et accompagnement des grossesses et du post-partum,

→ de l'allaitement maternel, consultations gynécologiques de la femme et de la jeune fille (comme l'examen clinique, les frottis, la prescription et la pose des différents modes de contraception, prescription des examens de dépistage),

→ vaccination, rééducation périnéale.

Certaines se forment par des diplômes supplémentaires (IVG médicamenteuses, échographie etc) afin de compléter leur formation initiale et leur pratique.

Les compétences des sage-femmes s'arrêtent lors du diagnostic des pathologies gynécologiques où un spécialiste prendra le relai et mettra en place les conduites à tenir adaptées.

Un gynécologue consulte également depuis cette année, une journée par mois au sein de l'antenne de santé, afin de proposer ses soins pour un avis spécialisé dans les contextes pathologiques identifiés.

Ces deux professionnels de santé travaillent en collaboration pour assurer de manière complémentaire les suivis gynécologiques des femmes de notre secteur !

Installation depuis début mars de

Mathilde GANTE sage femme qui assure :

- suivi de grossesse,
- suivi de la femme,
- contraception,
- rééducation périnéale.

Prise de rdv sur Doctolib.

Consultations mensuelles du Dr DREAN gynécologue, spécialisé dans les suivis des pathologies pelviennes, suivi de la femme.

Prise de rdv sur Doctolib.

TRANSPORT A LA DEMANDE DIGO (CÔTE LANDES NATURE)

Réservez vos déplacements facilement avec Digo !

Gratuit pour les jeunes de moins de 12 ans, Digo facilite la mobilité de tous toute l'année.

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour monter à bord.

Digo circule du mardi au samedi (sauf jours fériés).

La ligne 2 (St-Julien-en-Born <> Dax) circule les mardis, jeudis et 1 samedi sur 2 (semaine paire).

La ligne 2 TAD Digo dessert 6 communes de Côtes Landes Nature (Saint-Julien-en-Born, Uza, Lévignacq, Linxe, Taller et Castets) ainsi que la Gare et l'hôpital de Dax et le centre commercial Le Grand Mail à Saint-Paul-Lès-Dax.

Fonctionnement

Le bus Ligne 2 TAD Digo est déclenché sur réservation préalable toute l'année (sauf jours fériés), les mardis, jeudis et 1 samedi sur 2 (semaine paire), à raison de 2 trajets allers / retours par jours.

Le service est ouvert à tous dès 12 ans (les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés)

Le véhicule du TAD Digo est accessible aux personnes à mobilité réduite dans la limite d'un fauteuil par trajet.

Réserver son trajet Digo

Pour réserver le TAD Digo, plusieurs solutions sont possibles :

7 jours sur 7 :

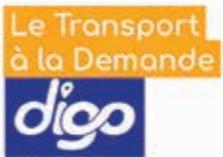
- Le site Internet tad.trans-landes.fr 7 jours sur 7
- L'appli TAD Trans-Landes (disponible sur App Store et Play Store), 7 jours sur 7
- Par téléphone, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 9h à 12h.



Application mobile : TAD Trans-Landes

05 58 56 87 52

tad.trans-landes.fr



**TOUS LES MERCREDIS ET VENDREDIS
1 SAMEDI SUR 2 (SEMAINE IMPAIRE)
SAUF JOURS FÉRIÉS**



Lit-et-Mixe ➔ Dax

aller	LIT-ET-MIXE - Bourg	8:00 13:20
	MIXE - L'Estantuet	8:05 13:25
	SAINT-GIRONS BOURG - La Poste	8:10 13:30
	VIELLE - Stade	8:16 13:36
	LÉON BOURG - Avenue du Marensin	8:23 13:43
	SAINT-MICHEL-ESCALUS - Lot. Roselières	8:25 13:45
	SAINT-MICHEL-ESCALUS - Mairie	8:32 13:52
	CASTETS - Cinéma	8:45 14:05
	CASTETS - Intermarché	8:48 14:08
	SAINT-PAUL-LÈS-DAX - Grand Mail	9:10 14:30
	DAX - PEM / Gare SNCF	9:15 14:35
	DAX - Hôpital	9:20 14:40

Dax ➔ Lit-et-Mixe

aller	DAX - Hôpital	12:00 17:30
	DAX - PEM / Gare SNCF	12:05 17:35
	SAINT-PAUL-LÈS-DAX - Grand Mail	12:10 17:40
	CASTETS - Intermarché	12:30 18:00
	CASTETS - Cinéma	12:33 18:03
	SAINT-MICHEL-ESCALUS - Mairie	12:45 18:15
	SAINT-MICHEL-ESCALUS - Lot. Roselières	12:52 18:22
	LÉON BOURG - Avenue du Marensin	12:54 18:24
	VIELLE - Stade	13:04 18:34
	ST-GIRONS BOURG - La Poste	13:10 18:40
	MIXE - L'Estantuet	13:15 18:45
	LIT-ET-MIXE - Bourg	13:20 18:50



**TOUS LES MARDIS ET JEUDIS
1 SAMEDI SUR 2 (SEMAINE PAIRE)
SAUF JOURS FÉRIÉS**

Saint-Julien-en-Born ➔ Dax

aller	SAINT-JULIEN-EN-BORN - École	8:00 13:30
	UZA - Bourg	8:06 13:36
	LÉVIGNACQ - Église	8:12 13:42
	LINXE - Leclerc Express	8:26 13:56
	TALLER - Bourg	8:46 14:16
	CASTETS - Cinéma	8:53 14:23
	CASTETS - Intermarché	8:56 14:26
	SAINT-PAUL-LÈS-DAX - Grand Mail	9:18 14:48
	DAX - PEM / Gare SNCF	9:23 14:53
	DAX - Hôpital	9:28 14:58

Dax ➔ Saint-Julien-en-Born

aller	DAX - Hôpital	12:00 17:30
	DAX - PEM / Gare SNCF	12:05 17:35
	SAINT-PAUL-LÈS-DAX - Grand Mail	12:10 17:40
	CASTETS - Intermarché	12:30 18:00
	CASTETS - Cinéma	12:33 18:03
	TALLER - Bourg	12:41 18:11
	LINXE - Leclerc Express	13:01 18:31
	LÉVIGNACQ - Église	13:15 18:45
	UZA - Bourg	13:21 18:51
	SAINT-JULIEN-EN-BORN - École	13:27 18:57

Horaires donnés à titre indicatif, suivant les réservations effectuées par les autres voyageurs et selon les conditions de circulation

UNE GRANDE PAGE DE L'HISTOIRE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes).

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce contexte, Orange (anciennement dénommé « France Telecom ») a annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire.

Les services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.) seront désormais assurés par d'autres réseaux, en premier lieu la fibre optique dont le déploiement s'achève sur notre commune. Si vous souhaitez uniquement conserver une ligne de téléphonie fixe, il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision. Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Le réseau cuivre support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, VDSL, etc.) sera définitivement fermé à Saint-Julien-en-Born en 2028.

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau*, vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre pour éviter une coupure de vos services à cette date.

**Si vous ne savez pas si vous êtes connecté à ce réseau, vous pouvez vérifier sur votre facteur et/ou prendre contact avec votre opérateur.*

EST EN TRAIN DE SE TOURNER

Qui est concerné ?

Si vous êtes toujours connecté au réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

- que vous soyez un particulier, une administration publique, une association, un professionnel ou une entreprise ;
- si vous utilisez un service de téléphonie fixe ou Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc.

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre(s) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le ou les opérateurs de vos services de télécommunications fixes.

Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques) après le 31 mai 2028. Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le ré-

seau fibre ou toute autre solution alternative. Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver uniquement ce service et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à prendre attention à ces communications. Assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous propo-

ser des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

Quels sont les avantages de la fibre ?

- Elle offre des débits plus élevés que ceux disponibles sur le réseau cuivre.
- Le signal est de meilleure qualité pour une connexion internet optimale.
- La fibre permet aussi de connecter de nombreux appareils simultanément avec pour chacun une connexion fluide et sans coupure.

Pour en savoir plus - Rendez-vous sur le site du Gouvernement



<https://www.treshautdebit.gouv.fr/>



→ La construction récente du réseau fibre lui garantit une plus grande évolutivité face à l'augmentation des débits et donc une plus grande pérennité.

→ Et enfin, la fibre offre de meilleures performances énergétiques : un passage à la fibre divise par 4 la consommation énergétique de l'accès fixe (cf. Enquête Arcep, «Pour un numérique soutenable», 2022).

FERMETURE DU RÉSEAU TELECOM CUIVRE

Anticipez la fin des services internet et de téléphonie fixe sur le réseau historique et migrez au plus tôt vers la fibre optique.

A St-Julien-en-Born le réseau fermera au plus tard le 31 mai 2028.

Nos services publics

Secrétariat de la mairie

Accueil du public du lundi au vendredi 9h-12h – 14h-17h

05 58 42 80 08

La bibliothèque

Mardi, jeudi et vendredi 16h30 - 18h30

Mercredi

10h-12h30 – 14h-17h

Samedi 9h-12h

La déchetterie

Du lundi au samedi 8h-12h – 13h30-18h

La Poste

Du mardi au vendredi 9h-12h – 13h30-17h
samedi 9h-12h30

Gendarmerie de Lit-et-Mixe

05 58 42 48 30

Accueil du public

Mercredi et Jeudi

8h-12h – 14h-18h

Jours fériés 9h-12h – 15h-18h

Restos du cœur

05 40 77 23 12

Cabinet médical 05 58 42 80 48

Cabinet dentaire 05 58 42 80 14

Pharmacie 05 58 42 80 82

SAMU 05 15

Police secours 05 17

Pompiers 05 18

Enfance maltraitée 05 119

Violence femme info 05 3919

Urgence mairie 06 72 59 83 96

La Fibre optique est disponible sur SAINT-JULIEN-EN-BORN

Le démantèlement du réseau cuivre est annoncé officiellement à partir de 2025. La fermeture du réseau historique se fera progressivement par lot de communes avec une fin totale prévue en 2030. Il est donc important de démarrer la transition de l'Adsl vers la Fibre Optique le plus tôt possible.

Sur la commune de Saint-Julien-en-Born, plus de 2220 logements et entreprises sont déjà éligibles à la fibre optique et peuvent bénéficier d'une connexion ultra rapide et de tous les avantages du numérique au quotidien. Aujourd'hui, près de 900 habitants sont déjà passés à la fibre !

L'opérateur historique met fin au réseau cuivre, celui-ci est remplacé par le nouveau réseau public de fibre optique qui dessert déjà votre commune.

Anticipez l'arrêt de votre ancienne prise téléphonique, faites raccordez votre logement à la fibre !



Prise téléphonique existante



Prise téléphonique à installer par l'opérateur de votre choix

Comment obtenir la fibre ?

01

**Vous êtes éligible ? testez votre éligibilité sur le site : www.pixl-fibre.fr/eligibilite
Contactez votre opérateur et demandez-lui de migrer vers une offre fibre !**

Choisissez un opérateur présent sur le réseau PIXL by Altitude Infra :



02

**Souscrivez un abonnement auprès de ce dernier,
Laissez-vous guider par votre opérateur. Convenez d'un rendez-vous avec lui afin
qu'un technicien procède au raccordement fibre de votre domicile.**



> Téléchargez la fiche pratique pour bien préparer le raccordement à la fibre de votre domicile.



Une nouvelle passerelle à Saint-Julien-en-Born

La passerelle piétonne de Saint-Julien-en-Born a été remplacée ! L'ancienne structure a été déposée le 25 mars et la nouvelle a été installée le 8 avril 2025. Plus sûre, plus accessible et intégrée à son environnement, elle permet désormais de se promener sereinement.



Point sur
le PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), fruit de plusieurs années de concertation avec les habitants, les élus et les partenaires institutionnels, sera soumis au vote du conseil communautaire le lundi 30 juin 2025. Cet outil de planification va permettre de construire ensemble un territoire harmonieux et durable, au service de tous.

France Services et le conseiller numérique sur les marchés

France Services à Castets et à St-Julien en Born - le conseiller numérique sur les marchés du 24 juin au 3 juillet, retrouvez Manon DEGERT, responsable France services à Castets et Florian QUENTIN, conseiller numérique sur les marchés du territoire. Une question administrative, un besoin d'aide pour vos démarches en ligne ? Ils sont là pour vous accompagner avec le sourire et sans rendez-vous !

A St-Julien rdv avec France Services à La Poste.

Le festival Eco des Pins revient pour une 4^e édition

L'Eco des Pins, festival itinérant sur la transition écologique et énergétique revient pour une 4^e édition, cette fois-ci à Contis, place de la chapelle, le dimanche 15 juin 2025 de 10h à 19h. Au programme : éco-village, animations pour petits et grands, food-trucks, concerts... On vous attend nombreux et nombreuses !

Retrouvez tout le programme sur notre page Facebook Communauté de communes Côte Landes Nature.

www.cc-cln.fr



Le Transport à la Demande (TAD) Digo continue de vous accompagner !

Besoin d'un trajet vers la gare, l'hôpital de Dax ou le Grand Mail à Saint-Paul-lès-Dax ?

Le service TAD Digo est là pour vous simplifier la vie. Rendez-vous médicaux, shopping ou départ en train : réservez votre trajet en quelques clics via l'application mobile TAD Trans-Landes.

Digo, c'est la mobilité sur mesure, accessible à tous pour 1 € le trajet !

05 58 56 87 52

tad.trans-landes.fr

Retrouvez toutes les infos

digo-cln.fr

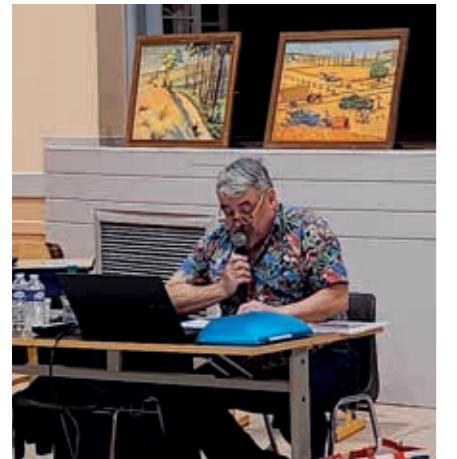


Actualités

L'ENSEMBLE ARCHITECTURAL ECOLES, MAIRIE, SALLE DE FÊTES A EU 100 ANS

Le samedi 12 avril, dès 9h30, sans flonflons ni tralala, la salle des fêtes a accueilli les différentes déclinaisons du centenaire de notre espace public qualifié de « remarquable ». C'est le mot qui décrit le mieux cette journée.

Remarquable, la conférence de M. Vincent Michel sur l'histoire des écoles communales de Saint-Julien de la Monarchie de Juillet à la Troisième République. Au cours de cette causerie, le public attentif a pu suivre le lent progrès de l'enseignement public, ses lois, méthodes et ses acteurs en prenant Saint-Julien en Born comme objet d'étude.



Remarquable, la deuxième conférence du jour animée par Kévin Laussu, historien, médiateur du patrimoine et grand spécialiste de l'architecte dacquois Albert Pomade, concepteur de la place de la Mairie. Il nous fit comprendre qu'en 1925, au sortir d'une guerre que l'on pensait la dernière, l'ambition d'aménagement urbain incluait fonctionnalité et esthétique. Sous l'impulsion du



Maire Eloi Neurisse et son conseil municipal, la place fut conçue comme un ensemble architectural cohérent avec le monument aux morts sculpté par M. Gabard (artiste palois de renom) en son centre. Nous le gardons donc en mémoire.

Remarquable le goûter pain et chocolat qui a précédé la diffusion du non moins remarquable documentaire « Être et Avoir » (2002) de Nicolas Philibert.

Remarquable, l'exposition préparée par des membres du conseil municipal grâce au prêt de photos anciennes et récentes qui ont permis de faire un bond dans le passé sous les regards fixant l'objectif de tous ces enfants qui sont passés par l'école de notre village.

Vincent MICHEL

Histoire des écoles communales de Saint-Julien-en-Born

(de la monarchie de Juillet à la Troisième République)

avril 2025 :
centenaire de l'inauguration
de l'école des garçons,
de la mairie,
de la salle des fêtes et
du monument aux morts



Municipalité de Saint-Julien-en-Born

Dictée du centenaire de l'école des garçons : 12 avril 2025

(Certificat d'études 1918, canton de Dax-Ville, garçons.)

Le marché à Dax

C'était un bruit continu de lourds véhicules cahotant sur les pavés de l'avenue. Il en venait sans fin, de ces grands chariots landais chargés de barriques de résine, de bois de pin, chars rustiques et primitifs qui portaient tous les riches produits de la forêt gasconne. Partis à l'aube, des métairies éparses du Marensin, les paysans s'en allaient au marché de Dax, se rencontraient sur la grand-route à la halte de quelque auberge et s'en venaient au pas lent de leurs mules accoutumées à ce trajet. Ils arrivaient à la nuit au carrefour de Saint-Paul, et après un temps d'arrêt, s'ordonnaient en une théorie qui, plusieurs heures durant, descendait vers le Sablar endormi : défilé pittoresque qui s'achevait le long des quais comme un campement d'armée parvenue à l'étape.

Serge Barranx

Serge Barranx est le nom de plume de François Vignau, écrivain né à Montfort-en-Chalosse en 1867, auteur de romans régionalistes. Plusieurs de ses écrits ont été publiés par une maison d'édition spécialisée dans la diffusion de livres destinés aux distributions de prix des écoles. Le collège de Montfort-en-Chalosse porte son nom.



A la demande générale
(by popular demand) / à ne pas manquer

L'exposition de photos n'étant restée qu'un jour à la salle des fêtes, nous la reconduirons du 1^{er} au 15 août 2025 dans la salle socio-culturelle Espace Benjamin Bacqué (salle d'expo derrière l'office de tourisme).

A vos agendas.



SURVEILLANCE de la baignage

9 MNS civils et 4 CRS seront présents sur la plage à partir du 1^{er} mai et se relaieront jusqu'au 21 septembre pour surveiller la plage selon le calendrier suivant :

- de 13h à 18h les week-ends et jours fériés du mois de mai ;
- de 12 h 30 à 18 h 30 du 7 au 30 juin, de même que du 1^{er} au 21 septembre ;
- de 11 h à 19 h du 1^{er} juillet au 31 août.

Respectons ce site, repartons avec nos déchets et trions-les. Ensemble, adoptons une démarche citoyenne.

Beach without trash. Be responsible, bring back your waste.
Playa sin basura. Será responsable, devolver sus residuos.
Strand ohne müll. Verantwortlich sein, bring deine abfälle zurück.

CÔTE LANDES NATURE
communauté de communes



RAPPEL

Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits sur la plage dans la zone surveillée.



LE PHARE se visite selon le calendrier habituel :

AVRIL, MAI, JUIN ET SEPTEMBRE vendredi, samedi, dimanche et jours fériés de 14 h à 18 h

Juillet et août : tous les jours sauf le lundi de 10 h à 18 h

Les tarifs sont inchangés depuis 2014 date à laquelle Phares et Balises a confié la gestion des visites à la collectivité :

Adultes : 3 €

Enfants de 3 à 12 ans : 1 €

Enfants de moins de 3 ans : gratuit

Comme sur la plage, les chiens ne sont pas admis sur le site.

Une visite virtuelle devrait être mise en place suite à la réalisation d'un projet de numérisation du monument par les géomètres landais et les élèves du lycée Cantau de Bayonne. Ce dispositif sera réservé aux personnes à mobilité réduite et à celles qui, présentent une pathologie particulière, ne peuvent pas monter au sommet du phare. A bon entendeur...

Les navettes gratuites Ville-Plage

7j/7 pendant les vacances scolaires estivales

Marché
Plage
Loc

Privilégiez l'écomobilité...

...c'est plus simple et plus économique !



- | | |
|-----------|---|
| Ligne 3 | Léon - Vieille-St-Girons - St-Girons Plage |
| Ligne 12 | Contis Plage - St-Julien-En Born - Léginacq - Uza - Lit-Et-Mixe - Cap de l'Homy Plage |
| Ligne 4 | Taller - Castets - Linxe - St-Girons Bourg - St-Girons Plage |
| Ligne 4.1 | Castets - St-Michel-Escalas - Linxe - St-Girons Bourg - St-Girons Plage |



EXPOSITIONS ESTIVALES

Détail des propositions d'expositions pour la saison estivale. Restez informés en visitant le site de la mairie qui vous donnera tous les détails sur les artistes et les dates de vernissage.

Salle socio-culturelle espace Benjamin Bacqué

- 5 - 12 juillet :
Annick Manceau et al : tableaux et photographies
- 15 - 31 juillet :
Nathalie Gouzien : Exp'Océan (Peintures sur métal oxydé)
- 1er - 15 août :
Expo photos centenaire de l'école (A la demande générale)
- 17 août - 12 septembre :
Jean-Rodolphe Loth : "Tout autour le ciel bouge sans bruit" Peintures et œuvres graphiques

Contis près de la Chapelle

- 9 - 27 juillet :
Exposition La Spirale
- 28 juillet - 10 août :
Jean-Jacques Dauga
- à partir du 11 août :
expo collective sous l'égide de La Smalah (J.P Garbisu)



23 JUILLET

18h : COUVERTURE DES JEUX
Place de la mairie de Saint-Julien-en-Born

18h-20h : PARCOURS DE LA FLAMME À VÉLO
Place de la mairie → Contis, ouvert à tous, accompagné par les Otaïles

19h : ENTRECÔTADE
Place du marché de Contis

19h-20h : ANIMATION MUSICALE
Par Beuss L'Ancien, place du marché à Contis

JEUX DE CONTIS
23 au 27 juillet 2025

24 JUILLET

19h-21h : CONCOURS DE PÊCHE
Permis obligatoire ou libertés possibles (1h) le严谨 de l'EV au départ + pêcheur - Pont de la rivière de Contis (à Saint-Julien-en-Born)

21h-22h : TMC TENNIS (10-14 ans)
Compétition sportif Saint-Julien-en-Born

16h-19h : DOUBLE TENNIS
Compétition sportif Saint-Julien-en-Born

25 JUILLET

10h - 13h : BELOTE
Salle des fêtes Saint-Julien-en-Born

14h - 18h : BEACH-VOLLEY 3vs3
Plage centrale - 40 équipes

21h : COURSE DE LENTEUR À VÉLO
Place du marché à Contis

21h-22h : ANIMATION MUSICALE
Par Beuss L'Ancien, place du marché à Contis

26 JUILLET

10h - 12h : BASKET 3vs3
Salle contisports Saint-Julien-en-Born

14h - 20h : PÉTANQUE 3vs3
Place du Château d'Eau / Saint-Julien-en-Born

21h : PORTÉ DE CAGETTES
Place du marché à Contis

21h-00h : ANIMATION MUSICALE
Par Beuss L'Ancien, place du marché à Contis

27 JUILLET

10h-12h : COURSE PÉDESTRE
Inscription au point de départ

- 10h-11h → départ 2 km : 21-04 km
- 12h-13h → départ 5 km : 10-18 km
- 12h-19h : QUILLES 2vs2-3vs3

21h-22h : REMISE DES PRIX
Place du marché à Contis

21h-00h : ANIMATION MUSICALE
Par Beuss L'Ancien, place du marché à Contis

22h : FEU D'ARTIFICE
Place du marché à Contis

10€ PASS JEUX
Donne accès à toutes les épreuves.
Sinon : 3€ / Personne / Épreuve
(Gratuit pour les 14 ans et moins)
Inscriptions 1h avant chaque épreuve
Epreuves ouvertes aux enfants (6/14 ans)

Buvette et Restauration proposées tous les soirs

ST JULIEN EN BORN
EN FÊTE

VENDREDI :

TOURNOI DE VOLLEY
CONCERT GRATUIT:
LES HISTOIRES D'A
MOULES FRITES /
GRILLADES
BAL KILLERSOUND PODIUM

SAMEDI :

CONCOURS DE PECHE
TOURNOI DE PALA
REPAS :
JAMBON BRAISÉ / FRITES

DIMANCHE :

APERITIF CONCERT
LES HARTMONIQUES

COURSE DE BROUETTES
ENTRECÔTADE ANIMÉE :
LOUIS MAYOUN'S
PASSE-RUES ET FEU D'ARTIFICE
BAL

**SOIRÉE ANNÉES 90/2000 AVEC
DJ MAST' BAL**

8-9-10 AOÛT 2025
STADE DE ST JULIEN EN BORN

Agenda

2ème semestre

- 05.07** 100 ans de l'Harmonie municipale (concerts et food truck)
- 11.07** Projection cinéma au pied du phare de Contis
Loto ACCA salle des fêtes
- 12.07** Concert des FanFar'Aon sous la halle
- 13.07** Animation sous la halle (pompiers)
- 14.07** Repas LORC Contis
- 16.07** Marché nocturne sous la halle st Julien (tustem hardits)
- 18.07** Repas chipirons PINASSE Contis
Andropause Band, esplanade de Contis
- 21.07** Marché des producteurs de pays (tustem hardits)
Marché nocturne Contis (comité des fêtes)
- 23.07** Marché nocturne sous la halle st Julien (tustem hardits)
- Du 23 au 26 .07** Jeux de Contis (Festi'sport)
- 25.07** Loto ACCA (salle des fêtes)
- 26.07** Concert de « Duo Atlantico » sous la halle
- 28.07** Marché nocturne Contis (comité des fêtes)
- 01.08** Projection cinéma au pied du phare de Contis
- 02.08** Repas ACCA Contis
Concert de « Brasil Sunshine » sous la halle
- 04.08** Marché nocturne Contis (comité des fêtes)
- 06.08** Marché nocturne sous la halle st Julien (tustem hardits)
- Du 08 au 10.08** Fêtes d'été (comité des fêtes)

Agenda

- 11.08** Marché nocturne Contis (comité des fêtes)
- 13.08** Marché nocturne sous la halle st Julien (tustem hardits)
- 15.08** Repas ACCA Contis
Lous Amics Dou Born, Contis
- 16.08** Concert de « soinative » sous la halle
- 18.08** Marché nocturne Contis (comité des fêtes)
- 20.08** Marché nocturne sous la halle st Julien (tustem hardits)
- 23.08** Concert de Laurent Vallon sous la halle
- 06.09** Forum des associations
- 13.09** Concert « les crocheteurs » salle des fêtes
- 27.09** Projection cinéma, salle des fêtes
- 31.10** Loto de l'harmonie, salle des fêtes
- 29.11** Sainte Cécile, salle des fêtes
- 13.12** Loto Festi'sport, salle des fêtes
- 19.12** Loto ACCA, salle des fêtes
- 26.12** Loto ACCA, salle des fêtes
- 31.12** Réveillon (tustem hardits), salle des fêtes

L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE CONTIS (OU ST-JULIEN)

Cette association a été créée dans le but de représenter l'ensemble des commerçants, artisans et prestataires de services de Contis auprès des Administrations, Collectivités locales, et tous autres organismes administratifs ou économiques afin que ceux-ci aient un seul interlocuteur.

Elle souhaite également défendre les intérêts communs de ses adhérents et contribuer à la dynamisation commerciale du village et réaliser des animations communes et mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à leur réalisation.

Renseignements

@ association
commercants
contis@gmail.com

DH COM
05 58 70 24 52
dh-com.fr
tirage : 1000
parution juin 2025
crédit photos : mairie, DR



Mairie de Saint-Julien-en-Born
Rue des Ecoles
40170 SAINT-JULIEN-EN-BORN
Tél : +33 (0)5 58 42 80 08